



Consultation au sujet de l'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agricul- ture pour les années 2018-2021

Rapport sur les résultats

18 mai 2016

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Résumé de l'objet de la consultation.....	3
3	Résultats de la procédure de consultation.....	4
3.1	Résumé	4
3.2	Situation initiale	5
3.3	Evolution future de la politique agricole	6
3.4	Décision fédérale à propos des moyens financiers 2018-2021	7
3.4.1	Besoins financiers pour la période 2018-2021.....	7
3.4.2	Enveloppe financière Améliorations des bases de production et mesures sociales	8
3.4.3	Enveloppe financière « Production et ventes ».....	9
3.4.4	Enveloppe financière « Paiements directs ».....	10
3.4.4.1	Généralités	10
3.4.4.2	Contributions à la sécurité de l'approvisionnement.....	11
3.4.4.3	Contributions au paysage cultivé	12
3.4.4.4	Contributions à la biodiversité	12
3.4.4.1	Contributions à la qualité du paysage	13
3.4.4.2	Contributions au système de production	14
3.4.4.3	Contributions à l'utilisation efficiente des ressources.....	14
3.4.4.4	Contributions de transition.....	15
4	Conséquences	15
5	Arrêté fédéral	15
	Annexe : liste des participants à la consultation.....	17

1 Introduction

Par décision du 4 novembre 2015, le Conseil fédéral a autorisé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) à ouvrir une consultation concernant l'arrêté fédéral sur les enveloppes financières 2018-2021 destinées à l'agriculture. Un rapport explicatif accompagnait le projet mis en consultation.

La procédure de consultation s'est déroulée du 4 novembre 2015 au 18 février 2016. Au total, 166 prises de position ont été adressées à l'administration émanant de :

- 29 cantons, ainsi que la COSAC, la CDPNP et la CCE,
- 8 partis,
- 129 organisations et entreprises.

Les avis exprimés ont fait l'objet d'une analyse systématique et sont récapitulés dans le présent document sous forme condensée (ch. 3). Conformément à l'art. 8 de la loi fédérale sur la procédure de consultation (LCo ; RS 172.061), il est pris connaissance des avis exprimés et ceux-ci sont pondérés et évalués. Avec le présent rapport, le Conseil fédéral prend connaissance des avis exprimés. Afin de faciliter la compréhension des résultats de la consultation, les principaux éléments du projet sont présentés au ch. 2. L'explication des abréviations figure dans la liste des participants à la consultation (cf. annexe).

2 Résumé de l'objet de la consultation

En vertu de l'art. 6 LAgr, les crédits destinés aux principaux secteurs d'activité concernés par la politique agricole sont alloués par arrêté fédéral simple pour quatre ans au plus sous forme d'enveloppes financières. Par enveloppes financières, on entend les plafonds de crédits de paiement que le Parlement fixe pour plusieurs années pour les différents domaines d'activité. Le Parlement signale ainsi son accord de principe pour l'inscription de ces crédits dans les budgets à venir. Les moyens destinés à l'agriculture sont répartis sur trois enveloppes financières, à savoir : « Amélioration des bases de production et mesures sociales », « Production et ventes » et « Paiements directs ».

Dans le projet mis en consultation, le Conseil fédéral a proposé de maintenir les crédits 2018-2021 des trois enveloppes financières au niveau de ceux de 2017. Ce faisant, il tenait compte des décisions prises dans le cadre de l'établissement du plan financier et du budget 2016 et du programme de stabilisation 2017-2019. Du fait de ces décisions et de la proposition de supprimer les crédits administratifs « Administration, soutien du prix du lait » et « Indemnités versées à des organisations privées pour le bétail de boucherie et la viande » de l'enveloppe financière pour la production et la vente, le montant total des trois enveloppes financières 2018-2021 est de 751 millions de francs inférieur au montant prévu dans l'arrêté fédéral concernant la période 2014-2017 en cours.

(En millions de CHF, avec différences d'arrondi)	B2016	2018	2019	2020	2021	Total
Amélioration des bases de production et mesures sociales	163.5	143.1	142.8	142.8	142.8	572
Production et ventes	434.1	431.7	431.7	431.7	432.2	1728
Paiements directs	2747.9	2691.7	2682.9	2682.9	2682.9	10'741
Total	3345.5	3266.6	3257.4	3257.4	3257.9	13'041

En ce qui concerne l'enveloppe financière « Amélioration des bases de production et mesures sociales », les économies portent principalement sur les aides à l'investissement qui n'ont pas d'effet direct sur le revenu. Les dépenses prévues dans cette enveloppe financière sont inférieures de près de 20 millions à celles inscrites au budget 2016. En ce qui concerne l'enveloppe financière « Production

et ventes », les dépenses pour la promotion des ventes devraient augmenter jusqu'en 2017, après quoi elles devraient à nouveau baisser et se stabiliser au niveau prévu dans le budget 2015. L'enveloppe financière « Paiements directs » est celle qui subit le plus de changements. À partir de 2016, suite aux coupes budgétaires transversales, les paiements directs seront réduits de plus de 60 millions de francs par an. A cela s'ajoute une nouvelle réduction de près de 60 millions de francs à partir de 2017. Au cours des années 2018 à 2021, le montant devrait se maintenir à un niveau constant d'au moins 2,68 milliards de francs par an. Si la participation aux programmes de paiements directs devait augmenter et si les taux de contributions actuels étaient maintenus, les moyens seraient épuisés avant 2021. Les adaptations suivantes devraient permettre une répartition équilibrée des moyens tout au long de la période budgétaire 2018-2021 :

- L'objectif intermédiaire de 65 000 ha de surfaces de promotion de la biodiversité en région de plaine ayant été atteint en 2013 déjà, le Conseil fédéral a décidé de réduire en 2016 certaines contributions à la biodiversité du niveau de qualité I et, en contrepartie, d'augmenter dans la même mesure les contributions correspondantes pour le niveau de qualité II. Compte tenu du programme de stabilisation, de nouvelles réductions sont prévues à partir de 2017, en particulier en ce qui concerne le niveau de qualité I.
- Les contributions à la sécurité de l'approvisionnement seront réduites de 3 % à partir de 2017. La part de ces contributions au total des paiements directs reste ainsi stable. Les objectifs dans le domaine de la sécurité de l'approvisionnement seront très probablement atteints malgré la baisse des contributions.
- Contrairement à ce qui était prévu, le plafond cantonal pour les contributions à la qualité du paysage sera maintenu. En raison d'une participation croissante, les besoins financiers sont estimés à 150 millions de francs par an.
- Les dépenses pour les contributions au système de production augmenteront de 13 millions de francs entre 2018 et 2021. On s'attend en effet à ce que la participation continue de croître ; par ailleurs, une certaine marge de manœuvre est nécessaire pour soutenir de nouveaux systèmes de production. D'autre part, il faut également s'attendre à une augmentation des dépenses pour les contributions à l'utilisation efficiente des ressources.

Les objectifs visés au moyen des contributions à la sécurité de l'approvisionnement et des contributions au paysage cultivé pourront vraisemblablement être atteints. En raison des adaptations mentionnées ci-dessus concernant les paiements directs liés aux prestations, les contributions de transition diminueront pour atteindre environ 30 millions de francs en 2021.

3 Résultats de la procédure de consultation

3.1 Résumé

Sur le principe, la proposition de ne pas prévoir de modification de la loi pour 2018 n'a été remise en question par aucun des participants à la consultation. 20 cantons ont émis des critiques plus ou moins sévères contre la réduction des enveloppes financières 2018-2021 par rapport à celles des années 2014 à 2017. 13 cantons, l'UDC, le PDC, le PBD ainsi que la grande majorité des organisations agricoles exigent que les moyens financiers mis à disposition pour la nouvelle période restent inchangés, au motif que les prestations attendues de l'agriculture ne diminuent pas non plus. La plupart des avis émis par les représentants des secteurs en amont et en aval vont dans une large mesure dans le même sens. Le canton de ZH, le PLR, le PS ainsi que l'USAM et economiesuisse sont d'accord avec les montants proposés pour les trois enveloppes financières.

13 cantons et la COSAC ont critiqué la proposition de réduire les contributions aux améliorations structurelles. Trois cantons demandent explicitement que les dépenses prévues pour les crédits d'investissement restent au même niveau qu'en 2016. Le raccourcissement du délai de remboursement est rejeté – dans certains cas avec fermeté – par cinq cantons, par les organisations agricoles ainsi que par les représentants des secteurs en amont et en aval.

Six cantons ainsi que la COSAC mettent en question le bien-fondé de la réduction de l'enveloppe financière « Production et vente ». Le parti des Vert'libéraux propose en revanche de réduire encore davantage les moyens destinés au soutien du marché. Quatre cantons, les organisations agricoles et les représentants des secteurs en amont et en aval ne comprennent pas que, dans la situation actuelle rendue particulièrement difficile par le franc fort, l'on puisse prévoir une diminution de 5 millions de francs pour les dépenses consacrées à la promotion de la qualité et des ventes.

Seul le canton de ZH est favorable à la proposition de diminuer de 120 millions de francs les paiements directs. Au contraire, 11 cantons et les organisations agricoles s'opposent à cette diminution. Le PS, les Vert'libéraux, l'association des petits paysans (Kleinbauernvereinigung) et certaines organisations écologistes demandent que les paiements directs soient plafonnés à 150 000 francs par exploitation. Ces mêmes milieux ainsi qu'economiesuisse et d'autres organisations écologistes exigent de plus un échelonnement plus strict des paiements directs.

Les organisations écologistes, les organisations de producteurs d'orientation écologiste ainsi qu'economiesuisse demandent une réduction supplémentaire des contributions à la sécurité de l'approvisionnement, au motif que celles-ci ne sont pas suffisamment ciblées. Cinq cantons, la CDPNP et la CCD, le PS, les Vert'libéraux et les Verts, ainsi que les organisations écologistes et economiesuisse se sont explicitement exprimés contre la réduction des contributions à la biodiversité. Trois cantons se sont prononcés en faveur du maintien du plafond cantonal en vigueur pour les contributions à la qualité du paysage. Trois cantons, la CDPNP, le PS, les Vert'libéraux et les Verts, ainsi que certaines organisations écologistes et economiesuisse proposent de supprimer ce plafond. La grande majorité des organisations paysannes s'oppose à ce que la technique mise en œuvre dans les programmes en faveur de l'efficacité des ressources soit par la suite, une fois la période de subventionnement écoulee, intégrée en tant que « bonnes pratiques agricoles » dans les prescriptions PER.

3.2 Situation initiale

Cantons

Quatre cantons (GL, GR, VS, JU) souhaitent des compléments aux résultats de l'étude de l'OCDE. Il convient de montrer comment la réduction des aides étatiques à l'agriculture et l'accélération des changements structurels dans ce secteur se répercuteraient sur l'ensemble de l'économie suisse. Les cantons de SO et d'AG demandent de supprimer toute référence à l'étude de l'OCDE.

Partis

Le parti des Vert'libéraux relève avec satisfaction la clarté de l'analyse de l'agriculture très intensive de la Suisse. Il demande que des mesures ciblées soient prises afin de combler les lacunes qui ont été mises à jour en ce qui concerne les objectifs environnementaux.

Organisations

Les organisations paysannes demandent des compléments faisant apparaître que les familles paysannes travaillent sept jours par semaine et effectuent un nombre d'heures de travail nettement plus élevé que la moyenne des travailleurs des autres secteurs. Les familles paysannes ne profitent de ce fait que de très peu de temps de loisirs.

Par rapport à la réserve au bilan (art. 19a LAg), Bio Suisse et Emmi expriment le souhait que celle-ci continue d'être alimentée après 2016 en fonction des droits de douane prélevés sur les denrées alimentaires, afin de financer d'autres mesures d'ouverture des marchés. L'USP et la majorité des organisations paysannes ne partagent pas l'avis selon lequel les futures négociations internationales ne pourraient plus aboutir qu'à des concessions accordées dans le cadre des contingents OMC actuels. Bien qu'étant un petit pays, la Suisse figure au 14^e rang des plus grandes nations importatrices de denrées alimentaires. De plus, rien ne prouve que les effets d'un nouveau rapprochement avec les marchés internationaux seraient supportables pour le secteur agricole suisse. En ce qui concerne l'ouverture sectorielle du marché de l'UE pour tous les produits laitiers, on ne parle que des opportunités

d'exportation qui se présenteraient à la Suisse. En revanche, il n'est pas question des pertes que la concurrence des importations ferait subir à la production indigène. Selon d'autres études, le revenu sectoriel diminuerait de plus de 300 millions de francs.

3.3 Evolution future de la politique agricole

Cantons

Aucun canton ne critique le fait qu'il n'est pas prévu de modifier la loi fédérale en 2018. Les cantons GR et AG prennent connaissance avec satisfaction des grands axes définis pour l'économie agroalimentaire suisse, qui ouvrent des perspectives en ce qui concerne la marge de manœuvre entrepreneuriale des exploitations, le positionnement prometteur sur les marchés et l'orientation sur une production et une utilisation des ressources durables. Le canton AG exige que les décisions concernant le cadre financier et les bases légales (adaptations des ordonnances) soient prises en parallèle. Il est d'avis que procéder ainsi permettrait d'importantes simplifications administratives.

Pour les cantons LU et GR, il faut disposer de données plus récentes pour évaluer par sondage si les objectifs ont été réalisés. Les cantons UR, GR et JU sont d'avis que les revenus agricoles sont surévalués.

Les cantons GR et NE critiquent la proposition d'intégrer les dispositions des programmes d'utilisation efficiente des ressources – limités dans le temps – dans les PER. Selon NE, les exigences très élevées restreindraient la marge de manœuvre et cette décision risque par ailleurs d'entraîner une rupture de confiance.

La CDPNP est d'avis qu'à l'avenir l'utilisation efficiente des ressources doit faire partie intégrante des PER. Elle est toutefois d'accord que des contributions soient encore versées durant une période de transition. Toutefois, dans les prochaines étapes de développement de la politique agricole, l'utilisation efficiente des ressources doit être une condition impérative pour l'obtention des paiements directs.

Les cantons de SO, GR et AG se déclarent satisfaits des grands axes de la politique agricole 2018-2021. Deux cantons (ZH et AG) insistent sur le fait qu'à leur avis le bilan des ressources naturelles est trop optimiste et que (seuls) *quelques* objectifs ont été atteints. D'autres objectifs importants, comme la qualité, ne sont probablement pas atteints. De l'avis des cantons ZH, AG et NE ainsi que de la CDPNP, l'intitulé de l'axe de la politique agricole « *Utilisation durable des ressources et production durable* » devrait aussi mentionner la *promotion de la durabilité*.

Etant donné que l'agriculture suisse ne pourra jamais produire aux prix des marchés mondiaux, les cantons GR, JU et NE demandent que la marge de manœuvre qui existe en matière de protection douanière soit entièrement exploitée.

Partis

Le PS souhaite qu'à la fin 2016, indépendamment de l'agenda dicté par l'initiative de l'USP, on présente d'abord les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017, avant d'exposer les grandes lignes et les mesures d'optimisation du système prévues pour la période 2018-2021.

Les Vert'libéraux exigent que des indicateurs supplémentaires soient pris en compte, tels que l'utilisation d'antibiotiques et les quantités de pesticides. Les systèmes de production et l'utilisation efficiente des ressources doivent, selon le PS, être renforcés. Les Vert'libéraux demandent la prise en compte de mesures clairement définies, comme des taxes incitatives prélevées sur l'importation des aliments pour animaux, les pesticides et les antibiotiques. De plus, des mesures supplémentaires doivent être envisagées en vue de l'amélioration de l'efficacité des ressources et de la diminution des émissions d'ammoniac.

Organisations

L'avis du PS mentionné ci-dessus est partagé par l'Alliance agraire et ses membres Bio Suisse, Vision Landwirtschaft et Coop. L'industrie alimentaire (DSM, Emmi, fial, SwissOlio, VMI) critique le fait que les

perspectives à moyen et à long terme ont été évaluées sans se soucier des besoins des fabricants suisses de denrées alimentaires. Les mêmes organisations exigent que les mesures de remplacement de l'actuelle loi chocolatière, qui sont encore en cours d'élaboration, soient intégrées dans la LAgr.

L'USP et la majorité des organisations paysannes critiquent le fait qu'une grande partie des indicateurs utilisés pour mesurer le niveau de réalisation des objectifs ne sont pas à jour.

Les organisations de protection de l'environnement (Pro Natura, WWF) sont favorables à l'utilisation d'indicateurs supplémentaires, en particulier ceux concernant l'utilisation d'antibiotiques et la quantité d'insecticides.

L'USP et la grande majorité des organisations paysannes relèvent le revenu du travail insuffisant dans le secteur agricole. Selon ces organisations, les pronostics établis à l'aide de modèles sont trop optimistes. Si le revenu global augmente avec l'accroissement de la taille des exploitations, cela ne signifie pas que le revenu par unité de travail augmente. AGORA met en garde contre une diminution du revenu du secteur agricole. Les milieux agricoles ne sont pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle la compétitivité de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire s'améliorerait à long terme si, en période de hausse des prix mondiaux, la protection douanière était régulièrement réexaminée et le cas échéant abaissée selon un système souple, et si la compétitivité à l'intérieur des contingents OMC était renforcée. Une telle politique anéantirait tout espoir de parvenir à une amélioration des revenus agricoles.

Bio Suisse, Vision Landwirtschaft et les organisations de protection de l'environnement (Pro Natura, SL-FP, ASPO, Station ornithologique suisse, WWF) soulignent que les contributions aux systèmes de production et à l'utilisation efficiente des ressources sont les catégories de paiements directs qui comportent le plus grand potentiel pour l'avenir. Dans ces domaines, les prestations en faveur de la société et la création de valeur sur les marchés sont complémentaires, raison pour laquelle ces mesures ne doivent pas subir de coupes, mais au contraire être renforcées. Le WWF exige des mesures clairement définies telles que des taxes incitatives prélevées sur les importations d'aliments pour animaux, les pesticides et les antibiotiques ainsi que d'autres mesures visant à améliorer l'efficacité des ressources et à diminuer les émissions d'ammoniac

3.4 Décision fédérale à propos des moyens financiers 2018-2021

3.4.1 Besoins financiers pour la période 2018-2021

Cantons

Une vingtaine de cantons (BE, UR, SZ, OW, NW, ZG, FR, SO, SH, AR, SG, GR, AG, TG, TI, VD, VS, NE, GE, JU) ainsi que la COSAC s'opposent à une réduction des enveloppes financières agricoles 2018-2021. Treize cantons (BE, UR, OW, NW, ZG, FR, SO, TG, TI, VD, NE, GE, JU) et la COSAC exigent qu'elles soient maintenues au même niveau qu'en 2014-2017, car les prestations qu'on attend de l'agriculture pendant la prochaine période ne seront pas moins importantes qu'à l'heure actuelle. Le canton de ZH soutient les montants proposés.

Partis

L'UDC, le PDC et le PBD exigent que les enveloppes financières ne soient pas plus basses qu'en 2014-2017, car le Conseil fédéral aurait laissé entendre que les moyens actuels seraient maintenus et que, par ailleurs, on attend les mêmes prestations qu'aujourd'hui de la part de l'agriculture et les revenus agricoles sont bas. Le PLR et le PS soutiennent les montants prévus par le projet de consultation. Enfin, les Vert'libéraux et les Verts ne se sont pas exprimés sur les montants totaux.

Organisations

L'USP et la majorité des organisations paysannes se réfèrent à la promesse du Conseil fédéral de fournir les moyens nécessaires pour les prestations de l'agriculture dans le cadre de la PA 2014-2017. Comme les mesures prises dans ce cadre seront maintenues pour les quatre années suivantes, des moyens financiers du même ordre de grandeur seront à mettre à disposition. Les organisations demandent que cette assertion se concrétise dans les enveloppes financières 2018-2021. Les milieux agricoles sont particulièrement hostiles à l'idée que la seule voie pour améliorer leur revenu passerait

par une augmentation de la productivité. Ils prennent cela comme un affront aux familles paysannes, qui, à l'heure actuelle, sont déjà confrontées à un énorme volume de travail. On reproche en outre à l'agriculture de ne pas être assez productive. Le SAB demande que les enveloppes financières soient augmentées de 0,5 % par an. Les moyens supplémentaires devraient servir en premier lieu au renforcement de l'approvisionnement, mais aussi à la recherche et à la vulgarisation. Une réduction des enveloppes financières aurait pour conséquence une baisse du taux d'auto-approvisionnement de la Suisse et porterait un coup à la compétitivité du secteur et à la motivation des agriculteurs.

Les organisations agricoles romandes insistent pour que, lors de négociations internationales qui touchent à l'agriculture, le Conseil fédéral donne des informations transparentes aussi bien pendant qu'avant et après les réunions.

L'Alliance agraire et Bio Suisse exigent que les fonds de la loi chocolatière soient intégrés dans l'enveloppe des paiements directs. L'industrie de transformation de lait et de céréales (DSM, Emmi, fial, VMI) demande que ce crédit soit transféré dans l'enveloppe « Production et ventes » et que les fonds soient versés sous la forme de contributions au lait et aux céréales dans la même proportion que les actuelles contributions pour l'exportation.

3.4.2 Enveloppe financière Améliorations des bases de production et mesures sociales

Cantons

Treize cantons (BE, LU, NW, GL, FR, BL, SH, AI, GR, AG, VS, NE, JU) et la COSAC critiquent la coupe budgétaire de 11 millions de francs par an dans les contributions aux améliorations structurelles. Si cela déchargerait certes les cantons dans la même proportion, il manquerait toutefois 22 millions de francs à l'agriculture pour des investissements dans les infrastructures de base. Ces réductions seraient en contradiction avec les besoins en améliorations structurelles. Les investissements nécessaires dans les cantons consistent essentiellement à agrandir et à entretenir les infrastructures de base existantes (projets de rénovation périodiques), à financer et à mettre en œuvre des projets de développement régional et, enfin, à opérer des remaniements parcellaires en lien avec de grands projets d'infrastructures et/ou de renaturation des eaux. Le canton du VS demande de pouvoir exploiter pleinement la marge de manœuvre possible au plan légal par rapport à une participation financière maximale de la Confédération. Le canton de SO propose de transférer les crédits restants de l'enveloppe des contributions aux améliorations structurelles vers celle des paiements directs.

Trois cantons (SO, VS, JU) sont clairement d'avis que les moyens destinés aux crédits d'investissement ne doivent en aucun cas être réduits au-dessous du budget 2016. Le canton d'AR soutient la diminution proposée. Deux cantons (ZH, BE) et la CDPNP accordent beaucoup d'importance à ce que, au moment d'attribuer les crédits d'investissement, on tienne aussi compte des préoccupations de protection de la nature et du paysage, en plus de celles relatives au bien-être animal et à la protection des eaux.

Le raccourcissement des délais de remboursement des crédits d'investissement fait l'objet d'un net rejet par les cinq cantons UR, GL, GR, VS et une partie du JU, au motif que cela précipiterait de nombreuses exploitations dans de sérieuses difficultés. La réglementation pourrait tout au plus être appliquée à de nouveaux projets.

Le canton de BE, la CDPNP et la CCE approuvent l'intention du Conseil fédéral de promouvoir la sélection végétale et notamment le développement de variétés anciennes. La CCE exige l'élaboration d'une stratégie nationale sur l'élevage. Selon elle, cela permettrait de confirmer en toute transparence et à l'échelle suisse le type d'élevage que la Confédération entend soutenir.

Partis

Les Verts estiment que la faible augmentation du fonds de roulement des crédits d'investissement des cantons est appropriée. Selon eux, les crédits d'investissement profiteraient surtout au secteur de la construction situé en amont plutôt qu'à l'agriculture et, en outre, cela aurait pour effet de maintenir les structures et de nuire à l'écologie, ce qu'ils estiment contradictoire aux objectifs généraux affichés.

Le PS et les Verts demandent d'accorder des contributions à la sélection animale uniquement si les associations d'élevage adoptent d'office comme un de leurs buts une performance laitière adaptée à l'emplacement ou à base d'herbages et sans achat supplémentaire de concentrés. La position défendue par les Vert'libéraux est que la promotion de l'élevage ne fait pas partie des tâches de la Confédération.

Organisations

L'USP et la grande majorité des organisations paysannes ainsi que les secteurs situés en amont et en aval (VSF, SLV, BOB, BSM, ASR, Sucre Suisse SA, etc.) estiment qu'il est contradictoire de couper dans les aides à l'investissement accordées par la Confédération tout en exigeant simultanément plus de compétitivité des agriculteurs. Le raccourcissement des délais de remboursement des crédits d'investissement est refusé par les organisations paysannes et les secteurs situés en amont et en aval. La CFHA estime que l'état des connaissances est suffisamment avancé pour introduire sans tarder des aides pour des stabulations à basses émissions. Cela permettrait d'éviter de continuer à construire des bâtiments qui ne sont manifestement pas conçus pour réduire les émissions et qui ne manqueraient pas de générer beaucoup d'émissions pendant des décennies. De même, on éviterait aussi les surcoûts dus à une mise en place ultérieure de mesures de réduction d'émissions.

La filière céréalière et l'industrie de transformation (Swiss granum, Swiss seed, CPC-SKEK, DSM, fial) soutiennent la stratégie présentée par l'OFAG sur la sélection végétale. Elles estiment primordial d'avoir des conditions cadres stables pour l'étude variétale dans le cadre de la stratégie végétale 2050. Swiss seed exige davantage de moyens, avec l'argument que les pays environnants investiraient davantage d'argent public que la Suisse. Les organisations d'éleveurs (Braunvieh Schweiz, ASR) signalent qu'un éventuel apport de fonds supplémentaire pour la sélection végétale ne devrait en aucun cas se faire au détriment de l'élevage. Les moyens actuels attribués à l'élevage seraient nécessaires, car la recherche suisse dans ce domaine ne se fait ni dans le cadre des instituts de recherche de la Confédération ni dans celui de l'EPFZ. Les associations environnementales (Pro Natura, WWF) exigent que des contributions à l'élevage soient accordées uniquement si les associations d'élevage adoptent d'office comme un de leurs buts une performance laitière adaptée à l'emplacement ou à base d'herbages et sans achat supplémentaire de concentrés.

3.4.3 Enveloppe financière « Production et ventes »

Cantons

Au regard des défis posés par l'intégration croissante du marché agricole suisse dans les marchés internationaux et par la mise en œuvre de la stratégie qualité, une réduction de l'enveloppe financière « Production et ventes » n'est pas envisageable par six cantons (LU, GL, NW, FR, AI, TG) ainsi que par la COSAC. Le canton d'AR approuve la proposition qui a été mise en consultation. Pour le canton d'AI, il n'est pas concevable que des réductions soient prévues dans le domaine de la « loi chocolatière » : en effet, ces moyens joueraient un rôle primordial pour l'économie laitière, si vitale particulièrement pour la région de montagne.

Quatre cantons (BE, GL, GR, JU) s'opposent à la réduction proposée du crédit de promotion de la qualité et des ventes.

Partis

S'il a refusé les autres réductions, le PDB accepte la réduction de l'enveloppe financière « Production et ventes ». Les Vert'libéraux plaident en faveur de la suppression de ces contributions, qu'ils taxent de subventions inutiles pour des prestations que la filière doit fournir par elle-même. Le recours à l'aide publique ne se justifie pas selon eux, l'effet de ces subventions contredisant les objectifs généraux d'une agriculture entreprenante et écologique.

Le parti up! exige une réduction massive du soutien au marché laitier.

Organisations

Pour l'USP, les autres organisations paysannes et les secteurs situés en amont et en aval, il est incompréhensible, dans la situation difficile prévalant actuellement en raison du franc fort, qu'on puisse prévoir une réduction de cinq millions de francs pour la promotion de la qualité et des ventes. Bien au contraire, les différentes filières devraient avoir davantage de ressources à disposition pour conquérir de nouveaux marchés.

Les producteurs de lait et l'industrie de transformation du lait (BOB, BSM, Fromarte, SMP, VMI) s'engagent en faveur de la poursuite des suppléments dans le domaine du lait. Ils demandent que les taux de contribution ne soient pas réduits lorsque les quantités de lait augmentent. Les organisations de producteurs de céréales et de lait (SGPV, SMP) ainsi que l'industrie de transformation affiliée (Biscosuisse, Chocosuisse, fial, Fromarte, VMI, Emmi) demandent qu'en guise de mesure de compensation à l'abolition de la loi chocolatière, les moyens concernés soient transférés dans l'enveloppe Production et ventes. Ces milieux exigent concrètement une augmentation de 95 millions de francs pour un total de 388 millions de francs. Cela équivaldrait à 85 % des moyens actuels de la loi chocolatière.

Dans le domaine de l'élevage, la filière de la viande (Proviande, SFF, SGV) se prononce contre une éventuelle réduction des moyens pour des mesures d'allègement du marché.

Dans le domaine de la production végétale, les producteurs de céréales, l'industrie de transformation et la filière alimentaire (fial) exigent une contribution pour des cultures particulières d'au moins 400 fr./ha pour les céréales fourragères. La filière sucrière pense que, suite à la libéralisation de la fabrication de sucre et d'isoglucose et suite à la suppression des restrictions d'exportation à partir de 2017 dans l'UE, les prix du sucre et de la betterave sucrière continueront de baisser en Suisse en raison de l'Accord bilatéral Protocole 2. Il faudrait procéder à des adaptations de la protection douanière, mais surtout augmenter la contribution de cultures particulières pour les betteraves sucrières, afin de maintenir l'attrait de cette culture à l'importance stratégique. Les moyens nécessaires devraient être ajoutés au budget sans être compensés par des diminutions dans d'autres enveloppes. Les associations environnementales (Pro Natura, WWF, SVS) demandent que soient fixés des objectifs quantifiables et pertinents pour déterminer le montant des contributions pour des cultures particulières.

3.4.4 Enveloppe financière « Paiements directs »

3.4.4.1 Généralités

Cantons

Seul le canton de ZH est d'accord avec l'abaissement de 120 millions de francs des paiements directs. Onze cantons (BE, LU, UR, NW, GL, FR, SO, BL, SH, AR, GR) et la CCE y sont opposés. Ils exigent de maintenir les paiements directs au niveau du budget 2016 (2,8 milliards de francs). La politique agricole 2014-2017 a créé de nouvelles demandes. Les agriculteurs auraient réagi aussitôt et se seraient engagés dans des programmes dont l'horizon temporel est souvent supérieur à quatre ans. Trois cantons (UR, AR, GR) ont une réaction plus marquée et rejoignent l'USP sur ses arguments.

Partis

Le PS s'oppose à des coupes dans les contributions à la biodiversité et à la qualité du paysage. D'après lui, ce serait contradictoire avec les objectifs de politique agricole et cela aurait des répercussions nettement plus fortes pour les exploitations en conditions défavorables (zone de montagne) que pour celles situées dans des emplacements favorables, car les premières auraient moins d'alternatives à disposition, fourniraient plus de prestations correspondantes et seraient donc plus dépendantes de ce type de contributions.

Le PS et les Vert'libéraux exigent un plafond maximum de 150 000 francs par exploitation et un échelonnement plus strict des paiements directs. Le PS demande une dégression à partir de 40 hectares et plus aucune contribution au-delà de 81 hectares. Les Vert'libéraux demandent une dégression déjà à partir de 30 hectares. La réglementation actuelle créerait de fausses incitations de croissance et se

heurterait à l'incompréhension de la population. Selon eux, ces réductions ne toucheraient que très peu d'exploitations, alors qu'elles représenteraient une somme conséquente. Les paiements en partie très élevés reçus par les exploitations ne sauraient être justifiés par l'argument de l'« indemnisation de prestations ». La limite de 70 000 francs par UMOS ne serait pas réalisable. L'UE appliquerait également un plafond maximal de 150 000 francs.

Le parti up ! exige une réduction massive des paiements directs. Il estime que les agriculteurs suisses sont indemnisés à double pour le même objectif, une première fois au moyen de la protection douanière et des prix élevés et une deuxième fois au moyen des paiements directs.

Organisations

L'USP, les autres organisations paysannes, les exploitations de transformation et l'industrie alimentaire luttent contre les coupes dans les paiements directs, au motif que le Conseil fédéral et le Parlement se seraient engagés à les maintenir dans le cadre des décisions sur la politique agricole 2014-2017. Selon elles, les agriculteurs auraient participé en nombre aux nouveaux programmes. Ils accepteraient des restrictions par rapport à la production, ce qui aurait son prix. En outre, une réduction des contributions remettrait en question les objectifs fixés, alors qu'ils sont censés être poursuivis pour la période 2018-2021 et adaptés si besoin est.

L'échelonnage plus strict des paiements directs demandé par le PS et les Vert'libéraux ainsi que l'introduction d'un plafond maximal sont soutenus par Kleinbauernvereinigung et par des associations environnementales (Vision Landwirtschaft, Station ornithologique). De leur côté, Economiesuisse, Pro Natura, l'ASPO et le WWF soutiennent à leur tour Kleinbauernvereinigung sur cette question.

Selon Vision Landwirtschaft et la fondation Protection du paysage (SL-FP), une réduction des contributions à la biodiversité et à la qualité du paysage aurait des répercussions nettement plus fortes pour les exploitations en conditions défavorables (zone de montagne) que pour celles situées dans des emplacements favorables, car les premières auraient moins d'alternatives à disposition, fourniraient plus de prestations correspondantes et seraient donc plus dépendantes de ce type de contributions.

3.4.4.2 Contributions à la sécurité de l'approvisionnement

Cantons

Au regard des prix à la production tendus et de la portée de ces contributions, trois cantons (SO, TG, JU) s'opposent explicitement à la réduction des contributions à la sécurité de l'approvisionnement. En revanche, le canton de GL approuve cette réduction, au motif que ces contributions seraient non spécifiques.

Partis

Le PS exige une réduction de la contribution de base à la sécurité de l'approvisionnement à partir de 40 hectares. Comme les Vert'libéraux et les Verts, il exige que le Conseil fédéral démontre en toute transparence que ces contributions englobant près de 1,1 milliard de francs par an contribuent réellement à la sécurité de l'approvisionnement. S'il n'est pas possible de le démontrer de façon plausible, d'autres réductions massives seraient alors inéluctables.

Organisations

Les associations environnementales, les organisations de producteurs écologiques (Vision Landwirtschaft, Pro Natura, WWF, ASPO, Station ornithologique, SL-FP) et Economiesuisse exigent une réduction plus massive des contributions à la sécurité de l'approvisionnement et demandent une évaluation conséquente de ces programmes. Diverses organisations de producteurs s'y opposent, surtout en Suisse romande (AGORA, BZS, AgriGenève, CJA, AG Berggebiet Luzern, LRGG).

3.4.4.3 Contributions au paysage cultivé

Cantons

Le canton de SO exige qu'on renonce à l'introduction de contributions pour surfaces en pente et pour surfaces en forte pente dans la région de plaine, car elles n'auraient qu'un effet limité et exigeraient une charge administrative supplémentaire. Les conditions administratives nécessaires (systèmes d'information géographique) seraient inexistantes dans la plupart des cantons. La mise en œuvre devrait donc être différée. Le canton des GR tient à la réglementation spéciale pour les vaches traites, car, dans les alpages d'altitude, les vaches ne peuvent pas être estivées pendant 100 jours, alors qu'il est tout de même nécessaire de mettre les infrastructures à disposition et d'engager du personnel. Les exploitations reçoivent les contributions de mise à l'alpage uniquement pour les jours d'estivage effectifs. Par conséquent, le motif invoqué à l'alinéa deux serait inexact et devrait donc être biffé.

Partis

Le PS exige que, pour le calcul de la contribution pour surfaces en forte pente, on prenne comme unité de grandeur uniquement la superficie de la prairie de fauche sans les surfaces pâturables, comme l'avait demandé Vision Landwirtschaft et comme en a décidé le Parlement (part de prairies de fauche en forte pente par rapport à toutes les prairies de fauche). Avec la méthode de calcul actuelle, la part des surfaces de prairie de fauche en forte pente donnant droit à des contributions est plus basse pour les exploitations disposant de grandes surfaces de prairies permanentes. Si des exploitations gèrent de grandes surfaces pâturables, elles n'obtiennent pratiquement rien, ou même carrément rien, et ce même si 100 % de leurs prairies de fauche sont situées sur des surfaces en forte pente. En outre, l'augmentation des taux des contributions pour surfaces en forte pente ne sera que légère.

Organisations

L'USP et de nombreuses organisations paysannes sont d'avis qu'il faut maintenir la réglementation spéciale pour les vaches traites. Les vaches ne peuvent pas être estivées pendant 100 jours dans les alpages d'altitude, alors qu'il est tout de même nécessaire de mettre les infrastructures à disposition et d'engager du personnel. Les exploitations reçoivent les contributions de mise à l'alpage uniquement pour les jours d'estivage effectifs. Par conséquent, le motif invoqué à l'alinéa deux serait inexact et devrait donc être biffé.

L'Alliance agricole et ses organisations membres (Vision Landwirtschaft, Bio Suisse, Demeter) ainsi que SL-FP soutiennent la proposition du PS d'adapter la contribution aux surfaces en forte pente.

3.4.4.4 Contributions à la biodiversité

Cantons

Cinq cantons (BE, SZ, GL, GR, NE), la CDPNP et la CCE se prononcent clairement en défaveur d'une réduction des contributions à la biodiversité et se sont exprimés sur la répartition des moyens en trois niveaux de qualité (Q1, Q2, Q3). Selon le canton de BE, modifier les montants des contributions entraînerait en peu de temps une charge administrative et économique disproportionnée pour les cantons et déstabiliserait les programmes destinés à renforcer la biodiversité.

Tandis que le canton de GR souhaite renoncer à l'introduction d'un niveau Q3 en raison de la charge administrative, les cantons de BE et de NE, au contraire, exigent avec la CDPNP que les moyens épargnés pour le niveau Q1 soient mis à disposition des niveaux Q2 et Q3. Selon le canton de SZ, les moyens qui ne sont pas nécessaires à l'introduction d'un niveau Q3 doivent être attribués à l'exécution de la loi sur la protection de la nature et du paysage. Enfin, les cantons de BE et de GL acceptent un remaniement des contributions à la biodiversité de la région d'estivage vers la surface agricole utile.

Partis

Le PS, les Vert'libéraux et les Verts s'opposent à une réduction des contributions à la biodiversité, car cela pénaliserait toutes les exploitations qui se sont adaptées aux nouveaux objectifs de la politique agricole 2014-2017. Selon le PS, il faudrait accélérer l'écologisation de l'agriculture et l'améliorer au plan qualitatif, afin d'augmenter les chances de l'agriculture suisse sur les marchés internationaux de plus en plus libéralisés et renforcer les prestations environnementales du secteur agricole. Les objectifs formulés dans le rapport « Objectifs environnementaux de l'agriculture » (p. ex. plus aucune disparition d'espèces, recolonisation d'espèces menacées) ne sont atteints en aucune façon. Pour des raisons d'emplacement et de climat, la transformation de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) de niveau Q1 en SPB Q2 serait très compliquée, voire impossible, en certains endroits. Une réduction des contributions pour le niveau Q1 toucherait aussi les éléments très précieux des grandes cultures (jachères, ourlets, bandes culturales extensives), car il n'y aurait pas de niveau Q2 pour ce type d'éléments. En outre, il faudrait renoncer à couper les contributions à la biodiversité dans la région d'estivage, tant qu'il n'existe pas d'analyse fondée des répercussions possibles. De telles réductions prèterait avant tout les exploitations qui sont dans des emplacements difficiles, car elles ont bien moins de possibilités pour générer des contributions à la biodiversité que les exploitations situées dans les emplacements favorables. En outre, cela n'aurait aucun sens de couper des contributions quelques années à peine après les avoir introduites.

Organisations

Les organisations environnementales, la coopérative de transformation de lait et de viande LRGG ainsi qu'economiesuisse demandent clairement de renoncer à couper les contributions à la biodiversité. La prise de position du PS à ce sujet est soutenue par les organisations Vision Landwirtschaft, ASPO, Station ornithologique et SL-FP. Les organisations de producteurs romandes (AGORA, Prométerra, AgriGenève, CJA, suisssem) s'opposent à l'introduction d'un niveau Q3, car cela rendrait les mesures encore plus complexes et entraînerait une charge administrative importante. En outre, le travail de saisie et de contrôle des SPB devrait alors être pris en charge par l'OFEV.

3.4.4.1 Contributions à la qualité du paysage

Cantons

Alors que trois cantons (GL, SO, JU) se sont prononcés en faveur du maintien du plafond cantonal pour les contributions à la qualité du paysage (CQP), les cantons de BE, GR et VS, ainsi que la CDPNP, ont demandé la suppression de ce plafond, car il ne permettait pas d'atteindre les objectifs fixés dans les projets. Selon le canton de BE, en cas de réduction des CQP, il vaut mieux renoncer entièrement à ces contributions.

Partis

Le PS, le PVL et les Verts demandent d'exempter les CQP des réductions. Ces réductions constitueraient une punition pour toutes les exploitations qui se sont adaptées aux nouveaux objectifs. En outre, dans le cas de nombreux projets, les mesures prévues, qui ont été élaborées dans le cadre d'un processus participatif, ne pourraient pas être appliquées comme prévu ; des modifications lourdes au plan administratif seraient nécessaires.

Organisations

Quelques organisations dans le domaine de la protection de l'environnement (Vision Landwirtschaft, FAPPAC, ASPO, station ornithologique, FSP) et Economiesuisse estiment que le plafond cantonal des CQP, prévu à l'origine pour le début de la prochaine période budgétaire 2018-2021, doit être supprimé. Certaines organisations de producteurs (BZS, FPSL, ZMP) sont favorables au maintien du plafond.

3.4.4.2 Contributions au système de production

Cantons

Selon deux cantons (SO, VS), il faut mettre suffisamment de moyens à disposition pour l'augmentation de la participation aux contributions au système de production. Le canton VS souhaite de nouveaux programmes ou contributions pour les cultures spéciales (viticulture, arboriculture). Le canton JU demande que les programmes existants, notamment ceux en faveur de la production de lait et de viande, soient simplifiés.

Partis

Le parti up ! demande la suppression du soutien aux modes de production particulièrement en accord avec la nature et respectueux de l'environnement et des animaux.

Organisations

Les organisations de producteurs de lait (FPSL, LRGG, ZMP) demandent que le programme « Production de lait et de viande basée sur les herbages » (PLVH) soit transformé en un programme pour le fourrage de base et le fourrage grossier. Emmi demande une hausse des contributions pour les programmes éthologiques et le programme PLVH.

La station ornithologique, CerclAir, Coop et la CFHA sont favorables à une extension de l'instrument des contributions au système de production pour les modes de production efficaces et ménageant les ressources, notamment pour la réduction des émissions d'ammoniac. Swiss seed demande l'introduction d'une contribution pour la lutte biologique contre la pyrale du maïs. En outre, certains systèmes, tels que l'agriculture biologique, sont encouragés de manière si attrayante qu'il existe un risque réel de surproduction et d'effondrement du marché.

3.4.4.3 Contributions à l'utilisation efficace des ressources

Cantons

Le canton de BE et la CDPNP estiment que l'utilisation efficace des ressources devra faire partie des PER à l'avenir, car il s'agit d'une condition de base pour un développement durable. Le canton de GL approuve explicitement la hausse des fonds alloués aux contributions à l'utilisation efficace des ressources.

Organisations

L'USP et la grande majorité des organisations paysannes n'acceptent pas le fait que l'utilisation de la technique des programmes d'utilisation efficace des ressources soit ancrée juridiquement dans les PER au titre de bonne pratique agricole au terme de la période d'encouragement. Cela signifierait qu'une mesure actuellement facultative deviendrait obligatoire et ne donnerait plus droit à des contributions. La CFHA demande urgemment de nouvelles mesures de réduction de l'ammoniac. Coop demande que les contributions à l'utilisation efficace des ressources soient non seulement exemptées de réductions, mais aussi renforcées.

3.4.4.4 Contributions de transition

Cantons

Pour le canton de BE, il n'est pas essentiel de maintenir les contributions de transition jusqu'en 2021 s'il s'avère que les agriculteurs participent aux nouveaux programmes. Selon le canton du VS, il ne serait pas compréhensible pour les agriculteurs que les contributions de transition augmentent à cause du programme de stabilisation 2017-2019, pour ensuite baisser de nouveau.

Partis

Le parti up ! demande la suppression des contributions de transition, dès que cela sera possible du point de vue légal. Une « acceptabilité sociale » qui serait le seul privilège de la paysannerie serait antisociale au vu du changement structurel qui touche d'autres branches de l'économie.

Organisations

LRGG se prononce pour le maintien des contributions de transition.

4 Conséquences

Cantons

Le canton de BE estime que les modélisations pour le revenu sectoriel net des exploitations n'est guère optimiste. Le canton du JU demande davantage de transparence et des résultats plus détaillées pour les branches de production. Le canton des GR remarque que les charges pour les cantons en matière de personnel ne baisseraient pas. Le CDF exigerait des contrôles informatiques supplémentaires dans et davantage de haute surveillance. En outre, tous les cantons devraient passer de l'enregistrement numérique à l'enregistrement géographique des données sur les surfaces pendant cette période. Il faut mentionner cet état de fait dans le rapport. Le canton du VS souhaite un soutien plus fort de la Confédération dans le domaine des modèles de géodonnées.

Organisations

L'USP, la grande majorité des organisations paysannes et quelques interprofessions doutent les résultats de la modélisation sur les conséquences économiques pour l'agriculture. Le revenu sectoriel pour l'année 2015 était de 2,8 milliards de francs. Compte tenu de la réduction prévue de 200 millions de francs de l'enveloppe financière, il paraît illusoire d'atteindre en 2021 un revenu sectoriel de 3,2 milliards. Contrairement à ce qui est présenté dans le rapport, des doutes ont été émis sur le fait que cette évolution reste supportable au plan social.

5 Arrêté fédéral

La proposition suivante a été faite concernant l'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018–2021 :

Art. 1

Pour les années 2018 à 2021 les montants ~~maximaux~~ autorisés sont les suivants :

- a. mesures destinées à améliorer les bases de production et mesures sociales
798 ~~572~~ millions de francs ;
- b. mesures destinées à promouvoir la production et les ventes
1 776 ~~1 728~~ millions de francs ;
- c. paiements directs
11 256 ~~10 741~~ millions de francs.

Art. 2

A la fin de l'année, le Conseil fédéral peut transférer les sommes non utilisées des enveloppes financières « Mesures destinées à améliorer les bases de production et mesures sociales » et « Mesures destinées à promouvoir la production et les ventes » dans l'enveloppe financière « Paiements directs » pour les contributions de transition.

Les avis suivants ont été reçus concernant les propositions de formulation :

Art. 1, première phrase

49 prises de position sont opposées au terme de « montants maximaux » dans la phrase introductive. En font partie le canton UR, le PDC, trois organisations du secteur en amont (swisssem, VSF, ASMA) et deux du secteur en aval (ACCCS, Sucre Suisse SA), ainsi que 42 organisations paysannes.

Let. a

66 prises de position demandent un montant plus élevé à la let. a. Six cantons (LU, UR, NW, VD, NE, JU), trois partis (UDC, PDC, PBD), quatre organisations du secteur en amont (swisssem, VSF, Swiss seed, ASMA) et trois du secteur en aval (LRGG, ACCCS, Sucre Suisse SA), ainsi que 46 organisations paysannes, demandent 798 millions au lieu de seulement 572. Le canton AR demande 620 et trois organisations (Swiss granum, ISP, Association Huile de colza suisse) proposent 724 millions de francs.

Let. b

64 prises de position soutiennent cette lettre. Six cantons (LU, UR, NW, VD, NE, JU), trois partis (UDC, PDC et PBD), quatre organisations du secteur en amont (swisssem, VSF, Swiss seed, ASMA) et trois du secteur en aval (LRGG, ACCCS, Sucre Suisse SA), ainsi que 45 organisations principalement paysannes, demandent 48 millions de francs supplémentaires pour l'enveloppe financière Production et ventes.

Let. c

68 prises de position soutiennent cette lettre. Sept cantons (LU, UR, NW, AR, VD, NE, JU), trois partis (UDC, PDC et PBD), quatre organisations du secteur en amont (swisssem, VSF, Swiss seed, ASMA) et cinq du secteur en aval (LRGG, Emmi, ACCCS, FMS, Sucre Suisse SA), ainsi que 49 organisations paysannes demandent le même montant de paiements directs que dans l'enveloppe financière 2014-2017.

Art. 2

46 organisations agricoles, deux associations du secteur en amont (swisssem, VSF) et cinq du secteur en aval (fial, ACCCS, FMS, SwissOlio, Sucre Suisse SA) demandent que les soldes des crédits des enveloppes financières soient ajoutés aux contributions de transition à la fin de l'année et soient versés sous cette forme aux exploitations agricoles.

Annexe : liste des participants à la consultation

Cantons	
ZH	Gouvernement du canton de Zurich
BE	Conseil d'Etat du canton de Berne
LU	Gouvernement du canton de Lucerne
UR	Gouvernement du canton d'Uri
SZ	Conseil d'Etat du canton de Schwyz
OW	Gouvernement du canton d'Obwald
NW	Gouvernement du canton de Nidwald
GL	Gouvernement du canton de Glaris
ZG	Direction de l'économie publique du canton de Zoug
FR	Gouvernement du canton de Fribourg
SO	Conseil d'Etat du canton de Soleure
BS	Gouvernement du Canton de Bâle-Ville
BL	Gouvernement du Canton de Bâle-Campagne
SH	Conseil d'Etat du canton de Schaffhouse
AR	Gouvernement du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
AI	Gouvernement du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
SG	Département de l'économie du canton de Saint-Gall
GR	Gouvernement du canton des Grisons
AG	Conseil d'Etat du canton d'Argovie
TG	Conseil d'Etat du canton de Thurgovie
TI	Governo del Cantone Ticino
VD	Gouvernement du canton de Vaud
VS	Gouvernement du Canton du Valais
NE	Gouvernement du canton de Neuchâtel
GE	Gouvernement du canton de Genève
JU	Gouvernement du canton du Jura
COSAC	Conférence Suisse des Services cantonaux de l'agriculture
CDPNP	Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage
CCE	Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement
Partis politiques	
PLR	PLR. Les Libéraux-radicaux
PS	Parti socialiste suisse
UDC	Union démocratique du centre
PDC	Parti démocrate-chrétien
PVL	Parti vert/libéral
PBD	Parti bourgeois-démocratique
Les Verts	Parti écologiste suisse
UP!	Parti indépendant up !
Organisations	
ACS	Association des communes suisses
ADPR	Association pour la défense de la propriété rurale
AFR	Association des Artisans fromagers romands
AG Berggebiet Luzern	Arbeitsgruppe Berggebiet c/o Solidaritätsfond Luzerner Bergbevölkerung
AGORA	Association des groupements et organisations romands de l'agriculture
Agridea	Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural

AgriGenève	AgriGenève
AIL	Association de l'industrie laitière suisse
Alliance Agraire	Coordination Alliance Agraire
AMS	Agro-Marketing Schweiz
ANCV	Association nationale des coopératives vitivinicoles suisses
APMP	Association des petits et moyens paysans
ASIA	Association suisse Industrie et Agriculture
ASMA	Association suisse de la machine agricole
ASPO	Association Suisse pour la Protection des Oiseaux – Birdlife Suisse
ASSAF-Suisse SALS-Schweiz	Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort
ASVEI	Association suisse des vigneron-encaveurs indépendants
Bäuerinnen NW	Bäuerinnenverband Nidwalden
BFS-FVS	Beratungsforum Schweiz / Forum la VULG Suisse
Bio OWNW	Bio Bauern Obwalden/Nidwalden
Bio Suisse	Association suisse des organisations d'agriculture biologique
Biscosuisse	Association suisse des industries de biscuits et de confiserie
BPZV	Bernischer Pferdezuchtverband
BV AG	Bauernverband Aargau
BV AR	Bauernverband Appenzell Ausserrhoden
BV GR	Bündner Bauernverband
BV NW	Bauernverband Nidwalden
BV OW	Bauernverband Obwalden
BV SG	St. Galler Bauernverband
BV SZ	Bauernvereinigung des Kantons Schwyz
BV UR	Bauernverband Uri
BVBB	Bauernverband beider Basel
BZS	Bäuerliches Zentrum Schweiz
CAJB	Chambre d'agriculture du Jura bernois
CerclAir	Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air
CFHA	Commission fédérale de l'hygiène de l'air
CFNP	Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage
Champignons	Union des producteurs suisses de champignons
Chocosuisse	Fédération des fabricants suisses de chocolat
CISA	Communauté d'intérêt pour le secteur agro-alimentaire suisse
CJA	Chambre jurassienne d'agriculture
CNAV	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture
COJA	Commission des jeunes agriculteurs de l'Union suisse des paysans
Colza	Association Huile de colza suisse
Comco	Commission de la concurrence
Coop	Coopérative Coop
CP	Centre Patronal
CPC	Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées
CTEBS	Communauté de travail des éleveurs bovins suisses
CVA/WLK	Chambre valaisanne d'agriculture/Walliser Landwirtschaftskammer
Demeter	Verein für biologisch-dynamische Landwirtschaft und Schweiz. Demeter-Verband
Economiesuisse	Economiesuisse – Fédération des entreprises suisses

Emmi	Emmi Suisse SA
FAPPAC	Fédération des associations pour la promotion des projets agricoles collectifs
FBS	Freisinnige Bäuerinnen und Bauern Schweiz
FECH	Fédération d'élevage du cheval de sport demi-sang CH
FER	Fédération des Entreprises Romandes
fial	Fédération des Industries Alimentaires Suisses
FMS	Fédération des meuniers suisses
FPSL	Fédération des Producteurs Suisses de Lait
FRC	Fédération romande des consommateurs
Fromarte	Fromarte, artisans suisses du fromage
FSB	Fédération suisse des betteraviers
FSFM	Fédération suisse du franches-montagnes / Schweizerischer Freibergerverband
FSP	Fonds suisse pour le paysage
FSV	Fédération suisse des vigneron
FUS	Fruit-Union Suisse
geosuisse	Société suisse de géomatique et de gestion du territoire
Gruyère	Interprofession du Gruyère
Handel CH	Handel Schweiz
Hochstamm CH	Hochstamm Suisse
Hochstammobstbau	Vereinigung Hochstammobstbau Schweiz
IPL	Interprofession Poudre de Lait Suisse
ISP	Information suisse sur le pain
IVVS	Interprofession de la vigne et des vins suisses
KVS	Konsumenten-Vereinigung Schweiz
LBV	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband
LRGG	Fédération des producteurs de lait de Genève et environs
Milka Käse	Milka Käse SA
OSB	Organisation sectorielle pour le beurre
PIOCH	Production intégrée ouest Suisse
Pro Natura	Pro Natura, Bâle
Produits régionaux	Les délices de la région
Prométerre	Association vaudoise de promotion des métiers de la terre
Proviande	Proviande
PSA	Protection Suisse des Animaux
PSBB	Producteurs suisses de bétail bovin
Race brune	Braunvieh Schweiz
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne
SCM AG	Switzerland Cheese Marketing AG
SCNAT	Académie des sciences naturelles de Suisse
SEVS	Société des encaveurs de vins suisses
SGB USS	Schweizerischer Gewerkschaftsbund Union Syndicale Suisse
SGPV-FSPC	Fédération suisse des producteurs de céréales
sgv usam	Union suisse des arts et métiers
SL-FP	Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du territoire
SOBV	Solothurnischer Bauernverband
SSEA	Société suisse d'économie alpestre
Station ornithologique	Station ornithologique de Sempach
Sucreries	Sucre Suisse SA, Aarberg et Frauenfeld

Suisse Rando	Suisse Rando
suissemelio	Association suisse pour le développement rural, Commission Bâtiments ruraux et mesures d'accompagnement social
SVS	Société des vétérinaires suisses
Swiss Beef	Swiss Beef CH
Swiss granum	Swiss granum
SwissOlio	Union des Fabricants Suisses d'Huiles comestibles, Graisses et Margarines
Swiss-Seed	Association Suisse du commerce des semences et de la protection des obtentions végétales
swisssem	Fédération suisse des producteurs de semence
SwissTabac	Fédération suisse des Associations de planteurs de tabac
UCT	Unione Contadini Ticinesi
UMS	Union maraîchère suisse
UPSV	Union Professionnelle Suisse de la Viande
USP	Union suisse des paysans
USPF	Union suisse des paysannes et des femmes rurales
USPPT	Union suisse des producteurs de pommes de terre
UVS	Union des villes suisses
Vache mère	Vache mère Suisse
Vision Landwirtschaft	Vision Landwirtschaft
VitiSwiss	VitiSwiss
VKGS ACCCS	Association des centres collecteurs de céréales de Suisse
VSF	Association suisse des fabricants d'aliments fourragers
VSP FSEC	Fédération suisse des organisations d'Élevage Chevalin
VSR	Association Suisse des Produits Régionaux
VSTB	Verband Schweizerischer Trocknungs-Betriebe
VSW ASCV	Vereinigung Schweizer Weinhandel / Association suisse du commerce des vins
WWF	WWF Suisse
ZBB	Zentralschweizer Bauernbund
ZBV	Zürcher Bauernverband
ZMP	Producteurs de lait de Suisse centrale